

Liste des comparants des trois ordres de la sénéchaussée de Trévoux

Citer ce document / Cite this document :

Liste des comparants des trois ordres de la sénéchaussée de Trévoux. In: Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 61-65;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_6_1_2510

Fichier pdf généré le 02/05/2018

SÉNÉCHAUSSEE DE TRÉVOUX.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

De l'assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée de Dombes à Trévoux, contenant la liste des comparants du clergé, de la noblesse et du tiers-état (1).

Le 23 mars 1789.

Sont comparus :

ORDRE DU CLERGÉ.

Monseigneur l'archevêque de Lyon, représenté par monseigneur l'évêque de Sarrept, suffragant de Lyon, son vicaire général, suivant sa procuration du 16 du présent mois, président.

CHATELLENIE DE TRÉVOUX.

Le chapitre de Trévoux, représenté par M. Jean-Marie Chamion, chanoine, son syndic, par délibération du 11 de ce mois.

Les religieux du tiers ordre de Saint-François de Trévoux, représentés par le P. Honoré Rappuis, leur gardien, par délibération du 19 de ce mois.

Les religieuses Carmélites de Trévoux, représentées par le P. Joachim Tranchard, leur aumônier, par délibération du 15 de ce mois.

Les religieuses Ursulines de Trévoux, représentées par M. Jean-Sébastien Chauzion, chanoine, leur aumônier, par délibération du 16 de ce mois.

M. Pierre-Antoine Ferrand, chantre du chapitre et curé de Trévoux.

M. Pierre Bourdin, curé de la paroisse de Reizieux et de celle de Parcieux, son annexe.

M. Claude Fabre, curé de la paroisse de Thousseux et de celle de Pouilleux, son annexe.

M. André Moste, curé de Massieux.

CHATELLENIE DE THOISSEY.

Les missionnaires de Saint-Joseph, tenant le collège de Thoissey, auquel est uni le prieuré de Montfavrey, représentés par M. François-Joseph Brocard, leur supérieur audit Thoissey.

Les religieuses Ursulines de Thoissey, représentées par M. Jean-Pierre Gayot, curé de Guereins, par procuration du 17 de ce mois.

M. François-Joseph Brocard, curé de Thoissey.

M. Aimé Lousmeau Dupont, curé de Saint-Di-dier de Valeins.

M. Etienne-Marie Darles curé de Mogueireins.

M. François Vernet, curé de Saint-Étienne.

M. Hugues Piliot, curé de Gamerans, représenté par M. Aimé Lousmeau Dupont, curé de Saint-Di-dier, par procuration du 22 de ce mois.

M. Georges Carrier, curé d'Illiat.

CHATELLENIE DE CHALAMONT.

M. le comte Rully, abbé de Chassagne, représenté par M. Claude-François Comte, curé commis de la paroisse de Sarcins, par procuration du 16 de ce mois.

Les prieur et religieux de ladite abbaye de

Chassagne, représentés par M. François-Daniel Belay, curé de Chalamont, par délibération du 16 de ce mois.

Ledit M. François Belay, curé de Chalamont et de Saint-Martin.

M. Antoine Noël, curé de Dompierre de Chalamont, représenté par ledit M. Belay, par procuration du 14 de ce mois.

M. Joseph Chabot, curé de Rouzouel, représenté par ledit M. Belay, par pouvoir du 16 de ce mois.

M. Hugues Jouvet, curé de la paroisse de Châtenay, représenté par M. Jean-Jacques Roux, curé d'Antenais, par pouvoir du 15 de ce mois.

CHATELLENIE DE LENT.

M. Louis Curnillon, curé de Lent, représenté par M. Jean Andras, chanoine de Trévoux, par procuration du 21 de ce mois.

M. Claude-François Letous, curé de Servaz, représenté par M. André Peytel, sacristain du chapitre de Trévoux, par procuration du 21 de ce mois.

CHATELLENIE DE MONTMERLE.

Les religieux Minimes de Montmerle, représentés par le père Benoît Boutin, l'un d'eux, par délibération du 19 de ce mois.

M. Esprit-Lambert Peysson, curé de Montmerle, représenté par M. Louis Pourret, curé d'Amareins, par procuration du 17 de mois.

M. Blaise Passel, curé de Lurey, représenté par M. Jean-Baptiste Morel, curé de Messimy, par procuration du 18 de ce mois.

M. Louis Pourcet, curé de la paroisse d'Amareins.

M. Jean-Pierre Jayet, curé de Guerreins.

M. Antoine Chazelles, curé de Francheleins.

M. François Paillet, curé de Valleins, représenté par M. François Vernet, curé de Saint-Étienne, par procuration du 12 de ce mois.

M. Louis-Marie Parret, curé de Genouilleux.

M. Pierre Aymoni, curé de Poyrieux.

M. Claude Faure, curé de Raneins, représenté par M. Zacharie Blanc, curé de Montceau, par pouvoir du 21 de ce mois.

CHATELLENIE D'AMBERIEUX.

M. Jean-Jacques Roux, curé d'Amberieux.

M. Antoine Romans, curé de Monthiaux.

M. François Freccop, curé de Sainte-Olive, représenté par M. Jean-Jacques Roux, curé d'Amberieux.

M. Etienne Blin, curé de la paroisse de Sangneux et de celle de Juis, son annexe.

CHATELLENIE DE VILLENEUVE.

M. Thomas Chamzier, curé de Villeneuve.

M. Eugène Paussat, curé de Mizeriens.

M. Antoine Renard, curé de Sainte-Euphémie.

M. Etienne Saunier, curé d'Ars.

M. Claude Brunard, curé d'Aiguereins.

M. Marc-Antoine Sibert, curé de Chalcons.

CHATELLENIE DE BEAUREGARD.

Les religieux Chartreux de Lyon, représentés

(1) Nous publions ce cahier d'après un manuscrit des Archives de l'Empire.

par M. Henri Barge, chanoine de Trévoux, par délibération du 16 de ce mois.

M. Antoine Chalier, curé de la paroisse de Traux et de celles de Beauregard et Jassans, ses annexes, représenté par le père Francey, Augustin, vicaire desservant la paroisse de Jassans, par pouvoir du 22 de ce mois.

M. Claude-François Comte, curé, commis de la paroisse de Fareins.

M. Jean-Baptiste Morel, curé de Messimy.

CHATELLENIE DE SAINT-TRIVIER.

M. Louis Quillot, curé de la paroisse de Saint-Trivier.

M. Louis-François Bombard, curé de la paroisse de Montagneux et de celle de Chauleins, son annexe.

M. Benoît Berzy, curé de la paroisse de Percieux, représenté par M. Claude Brunard, curé d'Aigue-reins, par procuration du 18 de ce mois.

M. Anatole-Marie Vuillod, curé de Saint-Christophe, représenté par M. Louis-François Bombard, curé de Montagneux et Chauleins, par procuration du 18 de ce mois.

CHATELLENIE DU CHATELARD.

M. François-Marie Dombey, curé de la paroisse de la Chapelle du Châtelard et de celle de Beaumont son annexe, représenté par Étienne-Marie Darles, curé de Moigneneins, par pouvoir du 18 de ce mois.

M. Jacques Cordier, curé de Marlieux, représenté par le même M. Darles, par pouvoir du 17 de ce mois.

M. Claude-Étienne Anguenot, curé de la paroisse de Saint-Germain, représenté par M. Antoine Chazelles, curé de Francheleins, par pouvoir du 20 de ce mois.

M. Étienne Buffin, curé de la paroisse de Saint-Georges, représenté par M. Aimé Lousmeau Dupont, curé de Saint-Didier, par procuration du 18 de ce mois.

CHATELLENIE DE BANEINS.

M. Georges-Marie Guichenon, curé de la paroisse de Dompierre de Chalaronne, représenté par M. Louis Quillot, curé de Saint-Trivier, par procuration du 21 de ce mois. Tous assignés par les exploits ci-dessus rappelés et datés, défaut faute de comparution ayant été accordé contre le curé de Cesseins, M. l'abbé de Cluny, doyen de Montbertrand, et le curé de Rané, pareillement assignés par les susdits exploits.

Se sont encore présentés sans avoir été assignés :

Les prêtres non pourvus de bénéfice, faisant leur résidence à Trévoux, représentés par M. Claude Frachet, vicaire de Trévoux, l'un d'eux, en vertu de leur délibération du 18 de ce mois.

MM. les comtes de Saint-Jean de la ville de Lyon, représentés par M. Claude-François Comte, curé, commis de Fareins, par délibération du 12 de ce mois.

M. Pierre-Claude Lapière, prêtre prébendier de la chapelle de Saint-Pierre de Chazaud, dans l'église paroissiale de Saint-Didier de Valeins, représenté par M. Jean-Pierre Jayet, curé de Guer-reins, par procuration du 21 de ce mois.

Les dames chanoinesses, comtesses du chapitre de Neuville en Bresse, représentées par le père Charles Francey, prieur des religieux Augustins de Boizon en Bresse, par procuration et délibération du 9 de ce mois.

M. Claude Gourmond, vicaire de Messimy, prébendier de la chapelle de Saint-Barthélemy dans

l'église de Messimy, représenté par M. Jean-Baptiste Morel, curé dudit lieu, par procuration du 25 de ce mois.

ORDRE DE LA NOBLESSE.

M. le comte de Montbriant, grand sénéchal de Dombes, président.

CHATELLENIE DE TRÉVOUX.

M. le marquis de Baglion-Delasalle, représenté par M. de Panette, par procuration du 16 de ce mois.

M. Jean-François Trollier de Fétan, représenté par M. Barthélemy-Marie Bonne de Perès, par procuration du 19 de ce mois.

M. Ennemond-Augustin Hubert, seigneur de Saint-Didier.

M. Jean-Antoine de Regnauld, chevalier, seigneur de Parcieux, Massieux et Mions, représenté par M. Aimé Penet, comte de Monternot, par sa procuration du 17 de ce mois.

CHATELLENIE DE THOISSEY.

M. Laurent-Marguerite de Valleins, seigneur de Saint-Didier, Challes, Barbaret et autres lieux.

M. Jean-Baptiste Bourbon, seigneur de Deaulx et de Saint-Didier.

M. Louis-Alexandre Chollier, chevalier de Cibeins, seigneur de Chazelles, Saint-Étienne, Mezège et autres lieux.

M. Aimé-Marie Penet, comte de Monternot.

M. le comte de Montrevel, représenté par M. le chevalier de Cibonis, par procuration du 13 de ce mois.

M. Jean-Marie de Veyle, seigneur de Lioncins.

CHATELLENIE DE CHALAMONT.

M. le baron de Belvey et de Chaillouvre, représenté par M. Jean-Marie Ducret, écuyer, seigneur de Langé, par procuration du 11 de ce mois.

MM. Henri et Donat Baudrand de Pradel, seigneurs de la Roué et de Ronzuel, représentés par ledit sieur Ducret, seigneur de Lange, par procuration du 12 de ce mois.

M. Antoine-Suzanne Chappuis de Brion, écuyer, seigneur de la Franchise.

CHATELLENIE DE LENT.

M. Marie-Joseph-Claude-François de Favre, chevalier seigneur de Longry et de Colombier, représenté par M. Jean-François Penet, chevalier de Monternot, par procuration du 13 de ce mois.

M. Marie-Jean-Baptiste-Descrivieux Descouarde, chevalier, seigneur de Montmont, représenté par M. Gabet de Beauséjour, suivant sa procuration du 16 de ce mois.

CHATELLENIE DE MONTMERLE.

M. Jean-Jacques de Vidault, comte de la Barthe, représenté par le sieur Aimé-Marie Berthelon de la Vennerie, écuyer, par procuration du 7 de ce mois.

M. Guillaume-Louis de Murard, seigneur de Francheleins, représenté par M. le chevalier de Cibeins, par procuration du 17 de ce mois.

Dame Rose-Jérôme de Murard, veuve et héritière usufruitière de M. Jean-Baptiste Bonne de Perès, dame de Genouilleux et Chavagnoux, représentée par M. Barthélemy-Marie de Bonne de Perès, son fils, par procuration du 16 de ce mois.

CHATELLENIE D'AMBÉRIEUX.

M. le marquis de Damas d'Antigny, seigneur de Breuil, Ambérieux et Monthieux, représenté par

M. le comte de Montbriant, grand sénéchal, par procuration du 9 de ce mois.

M. Claude Tholomet, seigneur de Fontanelle.

M. le comte de Varennes, baron de Sainte-Olive, seigneur de Pleteins.

M. Louis-Nicolas Murgier de Fonbleins, seigneur de Savigneux et la Serpollière, représenté par M. Jean-Louis Guichard, son neveu, chevalier, ancien conseiller en l'ancien parlement de Dombes, par procuration du 20 de ce mois.

CHATELLENIE DE VILLENEUVE.

M. de Vincent, chevalier, seigneur de Panette, Villeneuve, Champleins, la Breille, Château-Garnier et la Sidoine.

M. Laurent-Gabriel-Hector de Chollier, chevalier, comte de Giboins, seigneur de Mizérieux, de Sainte-Euphémie.

M. François-Roch de Quinson, chevalier, seigneur de Boujard, représenté par M. de Tavernost, ancien avocat général au parlement de Dombes, par procuration du 14 de ce mois.

M. Louis-Marie de Garnier, marquis d'Ars, représenté par M. Marc Desrioux de Messimy, ancien procureur général au parlement de Dombes, par procuration du 15 de ce mois.

Dame Catherine-Claudine de Chaponay, veuve de M. le marquis de Quinsonnas, dame du comté de Sèvres, d'Aiguereins, représentée par M. Michel-Antoine-Philibert de Reynaud de Serrezin, par procuration du 16 de ce mois.

CHATELLENIE DE BEAUREGARD.

M. Claude, marquis de Saron, baron de Fléchères, seigneur de Beauregard, Frans et Jassans.

Marie Murgier de Fonbleins, demoiselle, propriétaire du fief de la Prazze, représentée par M. Jean-Louis Guichard, son neveu, par procuration du 20 de ce mois.

M. Jacques-Antoine Desrioux, comte de Messimy, seigneur de Mover, représenté par M. Marc Desrioux, son fils, par procuration du 11 de ce mois.

CHATELLENIE DE SAINT-TRIVIER.

M. François-Elisabeth Bellet, baron de Saint-Trivier, seigneur de Tavernost et de Cesseins.

M. Marc-Antoine de Noyel de Berreins, seigneur de Mons, représenté par M. Jean-François Penet, chevalier de Monternost, par procuration du 21 de ce mois.

CHATELLENIE DE CHATELARD.

M. Jean-Baptiste Gaspard Cusset de Montrozard et dame Marguerite-Louise et Catherine-Françoise Cusset, ses sœurs, coseigneurs de Marlieux, Saint-Germain et la Ville, représentés par M. le chevalier de Jouselin, par procuration des 8 et 11 de ce mois.

Tous pareillement assignés par les susdits exploits, ayant été accordé défaut, faute de comparution, contre M. Desparre, seigneur de Roquet; M. le comte de Montezan et de Garnerans, madame de Foudras; dame d'Argile; M. le marquis de Varembon, coseigneur de Châtenay; les enfants héritiers de M. de Montrevel; M. le baron de Juis; M. de Ferray, seigneur de Saint-Georges; M. de Polignac, évêque de Meaux, comte de Brasseins, et madame la duchesse de Biron, dame de Ligneux, tous également assignés par les susdits exploits, sans être comparus ni personne pour eux.

Se sont encore présentés, sans avoir été assignés :

M. Charles de Jouselin, chevalier, seigneur de Roche, ancien chef de brigade au corps royal de l'artillerie.

M. Marc Desrioux de Messimy, chevalier, ancien procureur général au parlement de Dombes.

M. Antoine Bellet, chevalier de Tavernost.

M. Jean-Louis Guichard, chevalier, ancien conseiller au parlement de Dombes.

M. Jérôme Andras, écuyer, ancien conseiller audit parlement.

M. Jean-François Janet, écuyer.

M. Nicolas-François Gemeau, écuyer.

M. Jean-Marie-Angélique Gabet de Beauséjour, écuyer.

M. Michel-Antoine-Philibert de Reynaud de Serrezin, écuyer.

M. Pierre-Laurent-Marie de Veyle, écuyer.

M. Jean-François Penet, chevalier de Monternost.

M. Aimé-Marie Berthelon de la Vennirie, écuyer.

M. Jean-Marie Ducret, écuyer, seigneur de Lange.

Dame Jeanne-Marie-Charlotte Aimard de Francheleins, épouse séparée de M. Antoine-Elisabeth Penet, comte de Chatelard, curatrice honoraire à son interdiction, représentée par M. le comte de Monternost, son beau-frère, par procuration du 14 de ce mois.

M. de Montfalconnet de Perès, chevalier.

M. Jean-Pierre Giriez, écuyer.

M. Marie-Jean-Baptiste Braquier, écuyer.

M. Gaspard-Adrien Bonet de Louvat de Champon, seigneur de Courtelet, représenté par M. le comte de Varennes, par sa procuration du 10 de ce mois.

Dame Marguerite Girard, veuve de M. Joseph Valentin, écuyer, propriétaire par indivis avec ses enfants de la rente noble du prieuré de Saint-Trivier et Percieux, représentée par M. Jérôme Andras, suivant sa procuration du 17 de ce mois.

M. Jean-Marie-Cécile Valentin Du Plantier, écuyer, copropriétaire de la même rente et fief, représenté par M. Jean-François Janet, écuyer, par procuration du 16 de ce mois.

M. Jean-Baptiste-Victor Valentin Des Mures, co-propriétaire des mêmes rente et fief, représenté par M. Jean-Marie-Angélique Gabet de Beauséjour, par procuration du 6 de ce mois.

Et Louise-Cécile Valentin, demoiselle, également propriétaire par indivis des mêmes fief et rente, représentée par ledit M. Janet, sur sa procuration du 17 de ce mois.

ORDRE DU TIERS-ÉTAT.

M. Gémeau, lieutenant général, président.

CHATELLENIE DE TRÉVOUX.

La communauté des habitants de Trévoux, représentée par maître Mazin Jourdan, avocat, et par sieurs Bernard Vernay, François Comte et Nicolas Pistre, leurs députés, par délibération du 20 de ce mois.

La communauté des habitants de Saint-Didier, représentée par les sieurs Claude-Marie Chauvet et Jean-Claude Mandy, leurs députés, par délibération du 9 de ce mois.

La communauté des habitants des paroisses de Reirieux, Thoussieux et Pouillieux, sous un même rôle, représentée par Jean-Baptiste Béchet, Jean Gonin et Antoine Clugnet, leurs députés, par délibération du 16 de ce mois.

La communauté des habitants de Parcieux et

Massieux, représentée par sieurs Antoine Guillon et Benoit Simon, leurs députés, par délibération du 13 de ce mois.

CHATELLENIE DE THOISSEY.

La communauté des habitants de la ville de Thoisse, représentée par M. Antoine-François Billioud, conseiller, M. Louis Lorrin, M. Alexis Morel et sieur Antoine Chamérate, suivant leur délibération du 11 de ce mois, contenant leur députation.

La communauté des habitants de la paroisse de Saint-Didier de Valleins, représentée par sieur Claude-Antoine Germin, sieurs Pierre-Antoine Perraud, Pierre-Claude Perraud, Claude Berger fils, Etienne Gaty et Benoit Robellin, leurs députés, par délibération du 14 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Moigneneins, représentée par MM. Claude Lorrin, avocat, et François Sandelion, leurs députés, par délibération du 16 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Saint-Etienne, représentée par sieurs Claude Perraud, Sébastien Berthier et Jean-Pierre Morgon, leurs députés, par délibération du 15 de ce mois.

La communauté des habitants de Garnerans, représentée par Antoine Broyer et Pierre Mesme, leurs députés, par délibération du 14 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse d'Illiat, représentée par sieurs Pierre Muzillon et Nicolas Jarravel, leur députés, par délibération du 17 de ce mois.

CHATELLENIE DE CHALAMONT.

La communauté des habitants de la ville de Chalamont, de la paroisse de Saint-Martin et de son mandement, représentée par messire Benoit Ozanam et Henri Buget, et par sieurs Pierre Chantillon et Claude Rivoire, leurs députés, par délibération du 15 de ce mois.

La communauté des habitants de Saint-Nizier-le-Désert à la part de Dombes, faisant partie dudit mandement, représentée par Jacques Rozet et Pierre Mallet, leurs députés, par la même délibération.

La communauté des habitants de la paroisse du Plantay à la part de Dombes, faisant aussi partie dudit mandement, représentée par Benoit Fomelas et le nommé Bonnamant, leurs députés, par la même délibération.

La communauté des habitants de la paroisse de Versailleux, de même à la part de Dombes, faisant encore partie du même mandement, représentée par Joseph Alamerceie et Joseph-Philibert Bonnamant, leurs députés, toujours suivant la même délibération.

La communauté des habitants de la paroisse de Dompierre de Chalamont, représentée par Thomas Pellet et Jean-Pierre Revel, leurs députés, suivant leur délibération du 13 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Chatenay, représentée par Pierre Revel et Benoit Vincent, à la forme de leurs délibérations du 17 de ce mois, contenant aussi leur députation.

CHATELLENIE DE LENT.

La communauté des habitants de la ville et paroisse de Lent et de celle de Serraz, représentée par messire Philippe-Claude Pochon, sieurs François Jacquemin, Claude Pirodon et Pierre-Augustin Frémion, leurs députés, par délibération du 15 de ce mois.

CHATELLENIE DE MONTMERLE.

La communauté des habitants de Montmerle, représentée par sieurs Antoine Rivière, Antoine Corcomay et François Perret, leurs députés, par délibération du 14 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Lurey, représentée par Benoit Mondezert et Claude Bretillon, leurs députés, suivant leur délibération du 17 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse d'Amareins, représentée par Jean Royer et Benoit Robellet, leurs députés, par délibération du 20 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Guerreins, représentée par maître Claude Blanc, avocat, et par Antoine Charrin, leurs députés, par délibération du 19 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Montceau, représentée par Claude Allion et Philippe Perret, leurs députés, suivant leur délibération du 11 de ce mois.

La communauté des habitants de Francheleins, représentée par Jean Dupont et Jacques Neyron, leurs députés, par délibération du 15 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Gesseins, représentée par sieur Benoit-Philibert Duquaire et Antoine Pay, leurs députés, par délibération du 18 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Valleins, représentée par MM. Jean-François Gastier et Jean-Jacques Perraud, leurs députés, par délibération du 10 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Genouilleux, représentée par maître Jean-Marie Arrireur et par Benoit Michel, leurs députés, par délibération du 16 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Percieux, représentée par sieur Aimé Penet, leur seul député, nommé par délibération du 16 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Chaneins, représentée par Jean Chaillou et Claude Morel, leurs députés, par délibération du 13 de ce mois.

CHATELLENIE D'AMBÉRIEUX.

La communauté des habitants de la paroisse d'Ambérieux, représentée par Claude-Antoine Baude et Claude Sève, leurs députés, par délibération du 9 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Monthieux, représentée par maître Pierre-Alexandre Tabarier, avocat, et par Claude Chanet, leurs députés, par délibération du 11 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Sainte-Olive, représentée par Jean-Baptiste Bourrier et Benoit Pioneins, leurs députés, par délibération du 13 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Juis, représentée par Claude Thénon et Jean Berrier, leurs députés, nommés par délibération du 15 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Savigneux, représentée par sieur Claude-Antoine Betrenod et Jean Guillard, leurs députés, par délibération du 15 de ce mois.

CHATELLENIE DE VILLENEUVE.

La communauté des habitants de la paroisse de Villeneuve et de celle de Champteins, représentée par Antoine Odet et Claude Pechard, leurs députés, par délibération du 18 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de

Nizerieux, représentée par Antoine Josson et Louis Boujard, leurs députés, par délibération du 12 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Sainte-Euphémie, représentée par sieur Jean-Baptiste-Camille Pré et Claude Guérin, leurs députés, par délibération du 12 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse d'Aiguereins, représentée, par Jean-Marie Odet et Benoît Moine, leurs députés, par délibération du 19 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse d'Ars, représentée par maître François Meunier, avocat, et par François Cinier, leurs députés, des 12 et 22 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Challeins, représentée par sieur Philippe Robat et Jean Chauverriat, leurs députés, par délibération du 13 de ce mois.

CHATELLENIE DE BEAUREGARD.

La communauté des habitants de la paroisse de Beauregard et de celles de Frans et Jassans, représentée par MM. Jean-Claude Pinier, avocat, et Jean-Baptiste Greppo, par délibération du 12 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Fareins, représentée par maître Jean-François-Marie Bernard et Matthieu Bernard fils, par délibération du 12 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Missimy, représentée par maître Claude-Benoît Moine et Claude Lamire, leurs députés, par délibération du 15 de ce mois.

CHATELLENIE DE SAINT-TRIVIER.

La communauté des habitants de la ville et paroisse de Saint-Trivier, et de celles de Montagneux-Percieux et Saint-Christophe, formant le même mandement, représentées par sieurs Antoine Chaballier, Benoît-Marie-Mazny-Léonard Goiffon et Pierre Rognard, leurs députés, par délibération du 15 de ce mois.

CHATELLENIE DE CHATELARD.

La communauté des habitants de la paroisse de la Chapelle du Chatelard, représentée par Gaspard-Claude Morel et François Massandre, leurs députés, par délibération du 18 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Marlieux, représentée par Gabriel Rivet et Louis Murillons, leurs députés, par délibération du 17 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Saint-Germain, représentée par sieurs Claude-Antoine Guillin et Charles Dagallier, leurs députés, nommés par la même délibération.

La communauté des habitants de la paroisse de Saint-Georges, représentée par Georges Desbonnes et Claude Thevenin, leurs députés, par délibération du 19 de ce mois.

CHATELLENIE DE BANEINS.

La communauté des habitants de la paroisse de Bancins, à la part de Dombes, représentée par Joseph Thevenin et Claude-Aimé Bertholon, leurs députés, par délibération du 12 de ce mois.

La communauté des habitants de la paroisse de Dompierre de Chalaronne, représentée par Henri Bernard et Jean Poncet, leurs députés, par délibération du 15 de ce mois.

CHATELLENIE DE LIGNEUX.

La communauté des habitants de la paroisse de

Rancé, de celle de Saint-Jean à la part de Dombes et du hameau de Ligneux, représentées par MM. Pierre Granger et Jean-Claude Cheimagne, leurs députés, par délibération du 9 de ce mois.

Se sont encore présentés, sans avoir été assignés : Sieur François Lolière, bourgeois résidant à Trévoux, propriétaire du fief des Hayets, dans le mandement de Chalamont,

Et sieur Jacques Girard, médecin, résidant à Chalamont, propriétaire du fief de Montbernon, dans le même mandement.

Toutes les procurations, pouvoirs et délibérations ci-dessus mentionnées et représentées par ceux qui en étaient porteurs, et remis entre les mains du greffier pour demeurer joints et annexés au présent procès-verbal.

CAHIER

Des plaintes et doléances du clergé de la sénéchaussée de Dombes.

Nota. Ce document n'existe pas aux Archives de l'Empire. Nous le demandons à Trévoux et nous l'insérerons ultérieurement si nous parvenons à nous le procurer.

CAHIER

De l'ordre de la noblesse du ressort de la sénéchaussée de Dombes (1).

A la suite de tant d'époques si funestes à cette province, nous touchons donc à celle qui va la rendre heureuse! Après avoir eu à gémir sur l'acte illégal qui fit rejailir sur nous, d'abord une partie, bientôt après la totalité des malheurs de la France, nous allons donc partager sa grandeur et sa félicité! Nous voyons enfin se relever l'antique et majestueux tribunal devant lequel nous sommes admis à faire entendre notre voix!

C'est là, c'est devant cette cour suprême que nous pouvons, que nous devons même réclamer contre les atteintes multipliées portées aux droits les plus sacrés d'un peuple. Eh quoi! la nation française ne croit pas les siens prescrits par des siècles, et vingt ans auraient suffi pour prescrire ce qui est imprescriptible, pour anéantir ce qui est éternel!

Disons donc ce que rien ne peut désormais nous empêcher de dire, et déclarons que c'est sans droits ni formes, ou plutôt que c'est par la violation de tous les droits, et au mépris de toutes les formes que cette principauté a été détruite et réunie à la France.

Disons que cette réunion ne s'est opérée que par l'abus le plus despotique du pouvoir souverain.

Que s'il fût une occasion dans laquelle un Etat, un peuple doivent être consultés, c'est lorsqu'il s'agit de prononcer l'anéantissement de cet Etat, et de donner ce peuple à un autre maître; que l'observation de ce principe sacré et immuable, fondé dans la nature, ne doit pas être mesurée sur le plus ou moins d'étendue d'un pays, parce qu'il n'en est aucun où l'homme n'ait ses droits; que néanmoins, sans nous assembler, sans nous consulter (2), on a rompu nos premiers liens, pour nous imposer un autre joug; on a violé la loi expresse par laquelle nous étions reconnus une propriété sacrée pour notre prince, qui ne pouvait remettre ses droits sur nous

(1) Nous publions ce cahier d'après un manuscrit des Archives de l'Empire.

(2) Déclaration de madame Anne-Marie-Louise, du 1^{er} septembre 1653, enregistrée le 4 février suivant.